

Co-Psy et DCIO: Info rapide N° 8 Février 2016

Qui veut la peau du corps unique ?



8 Février 2016

Dans la dernière Info rapide, nous vous alertions sur l'annonce faite lors du groupe de travail consacré à la carte cible, d'un report du calendrier sur la parution du décret et la mise en place du concours. Il semble se confirmer que le cabinet de la Ministre envisage de lier la publication du décret à la fin des négociations sur le Parcours Personnel de Carrières et de Rémunérations (PPCR).

La FSU a adressé un courrier à la Ministre pour l'alerter sur les conséquences dramatiques d'un tel report non seulement pour les personnels qui attendent depuis plusieurs années cette reconnaissance, notamment dans le second degré par l'ouverture du passage à la hors classe, mais aussi pour l'existence d'un corps de psychologues dans le système éducatif. <http://www.snes.edu/Courrier-de-la-FSU-a-la-Ministre-de-l-Education-nationale-envoye-le-1er-fevrier.html>.

Le 3 Février, le groupe des organisations de psychologues (G9), réunissant des syndicats (Le SNES-FSU, le SNUIPP-FSU, le SE-UNSA, le SNP), des associations professionnelles (ACOPF, AFPEN 1^{er} degré), la SFP et la FFPP, a décidé de s'adresser conjointement à la Ministre et de publier un communiqué de presse pour exiger le respect du calendrier initial. (lettre et communiqués consultables sur le site du SNES-FSU [WWW.snes.edu/copsy](http://www.snes.edu/copsy))

Le SNES et la FSU n'accepteront pas que tout le travail d'élaboration des fiches métiers, puis des référentiels d'activités déjà actés, des référentiels de compétences et de formation encore en cours de discussions, soit balayé par de nouvelles orientations, non conformes avec les principes qui ont conduit le SNES à accepter d'entrer dans ces négociations.

Les propos tenus le 21 Janvier, par la conseillère de la ministre à l'insertion professionnelle et à la lutte contre le décrochage ne sont pas pour nous rassurer.

Le travail patient et efficace conduit depuis deux ans doit se poursuivre et se concrétiser. Il ne peut pas être renvoyé aux calendes grecques ! Faute de quoi la création du corps des psychologues de l'éducation nationale serait de nouveau enterrée comme cela a déjà été si souvent le cas par le passé !

Sur ce dossier, comme sur celui des CIO, il faut rester vigilants et mobilisés pour obtenir le respect des engagements pris.

Sommaire :

- *Qui veut la peau du corps unique ?*

- *Comment faire capoter un projet bien lancé ?*

- *CIO : Bilan des engagements non tenus*

- *Quand la TV publique dérape !*



Comment faire capoter un projet bien lancé ?

Nos craintes sur le report de la publication du décret sur la création du corps unique ont été confirmées par F. Weixler lors du Groupe de travail sur la carte cible.

Les arguments avancés par le MEN concernent la nécessité d'attendre la sortie des textes sur le PPCR, avant de publier notre décret.

Or, nous ne comprenons pas pourquoi l'écriture du décret ne pourrait pas s'appuyer sur ce qui a été rédigé dans les fiches métiers et modifié ensuite, par les dispositions concernant les carrières (création du 3^{ème} grade) et les échelles de rémunération comme pour tous les autres corps de catégorie A à la fin des discussions PPCR.



L'autre argument mis en avant porte sur l'obligation d'un délai d'un an entre la publication d'un décret et l'ouverture d'un concours. Pour le SNES, il n'y a aucun obstacle juridique car aucun texte ne précise cette contrainte.

Très surprenante aussi, l'introduction dans le dossier d'une nouvelle interlocutrice, F Weixler, qui jusqu'à présent s'occupait de l'insertion professionnelle, du décrochage et de l'orientation tout au long de la vie.

Les organisations syndicales ont été invitées à un point d'étape sur le dossier, le 22 Mars, en présence des associations professionnelles.

Quelle est la nature de cette concertation ? Que le MEN consulte les associations professionnelles est tout à fait souhaitable mais le cadre de la négociation établi pour tous les chantiers métiers repose sur la représentativité des organisations syndicales.

Qu'espère-t-on obtenir dans une réunion de ce type, concernant un « point d'étape » avec un autre interlocuteur que celui qui a mené les discussions jusqu'à présent ?

Les conséquences de ce report seraient non seulement de retarder dans notre catégorie le bénéfice de l'accès à la hors classe et de l'ancrage réaffirmé de nos missions dans l'éducation nationale, mais dans le contexte politique actuel de voir de nouveau enterrer un projet auquel la profession adhère très majoritairement !

On voudrait faire capoter l'ensemble du dossier qu'on ne s'y prendrait pas autrement ! Le SNES et la FSU ne laisseront pas réduire à néant tous leurs efforts pour la création de ce corps unique de psychologues de l'éducation nationale et vous appellent à la vigilance. Nous vous informerons très rapidement sur les réponses qui seront données à nos interventions.

faire
faire
finir

CIO : Bilan des engagements non tenus !

Le SNES –FSU a procédé à une enquête sur la situation de la carte cible. Contrairement aux réponses qui nous ont été faites le 21 Janvier et qui se voulaient rassurantes, nous avons pu constater nombre de dysfonctionnements



- fermetures de CIO sans désengagement des CD (Aix-Marseille, Grenoble, Nantes, Caen)
- flou artistique sur la nature juridique des implantations (différentes selon les académies avec numéro d'immatriculation ou pas) ce qui a des conséquences pour la nomination des personnels (Nantes, Orléans-Tours)
- création de CIO à cheval sur deux académies de grande région, mettant ainsi les collègues sous la coupe de deux recteurs (présenté comme exemple à suivre lors du GT du 21 Janvier) C'est simplement oublier que le recteur d'académie n'a pas de pouvoir sur la gestion des personnels ! Les collègues seraient alors sous l'autorité de deux recteurs ? (Aix et Nice, Nancy-Metz et Alsace).
- Exemples de CIO dont le nombre de personnes dépasse 30, chiffre donné comme plafond par le MEN pour accepter les regroupements. Le MEN a compté le nombre de postes budgétaires mais ni les contractuels nommés sur des temps partiels, ni les personnels administratifs! De nombreux CIO sont concernés (Rennes, valenciennes, Dunkerque, Lille, Rouen, Le havre, Metz, Reims...) Dans d'autres les personnels sont moins nombreux mais sans bureaux ni vestiaires !

Nous avons adressé un dossier au MEN sur tous ces cas ainsi que sur les dérives observées dans le SPRO. Nous attendons un rappel à l'ordre des recteurs sur la nature de la carte cible et sur la loi du 5 mars 2014.

Coaches en orientation: quand la télévision publique dérape !

Nombreux sont les collègues qui ont été très choqués par le reportage diffusé lors du JT de France 2 le 27 Janvier sur les coaches en orientation. Il est effectivement problématique que sur une chaîne publique pas une seule allusion ne soit faite aux conseillers d'orientation-psychologues et aux directeurs de CIO du service public ! Ce n'est pas la première fois que la question de l'orientation est présentée comme pouvant être assurée par n'importe qui, sans qualification, ni formation en psychologie.

Mais il est encore plus choquant que cette « publicité » gratuite aux coaches de tous poils, surfant sur l'angoisse des familles face à l'avenir, valorise des intervenants non seulement non qualifiés mais aux tarifs prohibitifs ! **Exprimons-nous auprès de la directrice de la chaîne et du médiateur !**

<http://www.francetvinfo.fr/nous-contacter/mediateur-info>